

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
Date de la convocation : 19 juin 2024

**Étaient Présents:** Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, M. ICHARD Vincent portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe (arrivée à 19h04), M. SORE Serge portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

**Absents excusés (pouvoirs):** Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

**Absents :** M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Amaud, , Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali.(excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	47
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	47
Total présents et pouvoirs	19	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

## **MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON**

### **Travaux de mise aux normes de la brasserie du delta**

La brasserie du delta est située à l'entrée de la Réserve ornithologique du Teich, au sein des bâtiments de la Maison de la Nature, et fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire confiée jusqu'à la fin de l'année à un couple de restaurateurs. Elle y accueille les visiteurs de la réserve, mais aussi les habitants et usagers de la ville et des villes alentours, puisqu'elle fait partie du paysage des lieux de restauration ouverts toute l'année du sud bassin promouvant l'écotourisme.

Ce bâtiment nécessite des travaux de mise aux normes, comprenant l'installation d'une VMC, des travaux d'électricité, de plomberie, de reprise des revêtements, ainsi que des travaux d'optimisation de l'espace afin d'augmenter la capacité d'accueil des clients. Il est également envisagé une extension de la terrasse extérieure, offrant encore plus d'espace, sous réserve des possibilités techniques et administratives, compte tenu du site sensible en bordure du littoral. Ce projet global se présente donc en 2 phases : la rénovation et la mise aux normes dans un premier temps, l'extension de la terrasse dans un second temps.

Le coût de la première phase des travaux est estimé à 193 000 euros (honoraires du Maître d'œuvre ; BET fluide, SPS, étude sol... inclus)

Ce projet est inscrit dans le contrat de développement et de transition 2023-2025 du Pays Barval, au titre de l'axe « développer un modèle économique équilibré et plus résilient » (ambition 3 de Néo Terra), pour un montant de subvention de 26 630 €. Ce montant n'est pas cumulable avec des crédits régionaux du contrat de Parc, il convient donc d'autofinancer ces travaux par le biais d'un emprunt. La redevance d'occupation réévaluée pourrait financer les annuités d'emprunt, afin de lisser une partie du coût supporté pour ces travaux d'amélioration, dont l'impact sur le chiffre d'affaires de l'entreprise sera positif.

Ainsi le plan de financement serait le suivant :

<u>Coût total des travaux</u>	<b>193 000 € HT</b>
<u>Financement</u>	
Subvention Pays Barval	26 630 €
Emprunt	166 370 €

Afin de ne pas pénaliser l'activité économique des occupants actuels, le calendrier est ciblé sur la période de fin d'année 2024 et début d'année 2025.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** la mise en œuvre des travaux et le plan de financement
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU  
Date : 08/07/2024  
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 31/7/2024